



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 13 mai 2019**

**Etaient présents :** Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydellet Brigitte, Bourdillon Béatrice, Pierre Patel, Bėjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Carrico Paulo, Béreiziat Myriam, Petit Christelle, Tissot Sandra, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

**TIRAGE DU JURY D'ASSISES :**

Résultat du tirage au sort de trois personnes pour figurer sur la liste du jury d'assises 2020 :

- Clair Marc
- Carlod Marine
- Del Ciancio Myriam

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA BIERLE :**  
présenté par Jean-Claude Cottin

M. Cottin Jean-Claude, adjoint en charge des travaux rappelle que le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de la Lésine, comportant un seul lot a été publié le 5 avril. La date limite de dépôt des offres était le 2 mai.

Deux offres ont été déposées. Elles ont été ouvertes en mairie, puis les dossiers ont été analysés et vérifiés par le maître d'œuvre.

Les critères d'analyse des offres sont : prix des prestations : 40% et valeur technique : 60 %

Bilan de cette analyse :

Entreprise		Critère prix	Critère technique	Note globale	Classement
Par ordre d'arrivée	Montant HT	Note sur 40	Note sur 60		
Colas/SNTP/Rinaldi/Verdet	394 066.50 €	40	48	88	1er
JACQUET	412 133.86 €	38.17	25.50	63.67	2ème

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer le marché de travaux au groupement d'entreprise Colas RAA/ SNTP / Rinaldi / Verdet pour le montant de 394 066.50 € HT.

**AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RUE DE LA LESINE :** présenté par Jean-Claude Cottin

M. Cottin rappelle que lors du lancement de l'appel d'offres pour la recherche d'un maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de la Lésine, le montant estimé par la commune était de 300 000 € HT. Au cours des échanges, des visites sur les lieux, des réunions de la commission des travaux, des travaux supplémentaires ont été demandés : réalisation d'un garde-corps sur le mur de soutènement, mise en place d'une clôture en fer forgé, création d'un cheminement piétonnier, linéaire du mur de soutènement plus important.

L'avant-projet validé avant le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux faisait apparaître un montant prévisionnel de 422 000 € HT. Le taux initial était de 5.75 %.

Il propose d'ajuster le montant de la maîtrise d'œuvre au montant de l'avant-projet définitif soit 422 000 €. Le conseil autorise M. Cottin à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre dont le montant final passe donc de 17 250 € HT à 24 265 € HT.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :** présenté par Mme Monique Bevand

Mme Monique Bevand, adjoint en charges des finances, explique que la caution a été rendue à Mme Vahier, le sabot de Vénus, lors de son départ du local commercial communal (délibération 04/2019) mais cette somme n'a pas été inscrite au budget primitif de l'exercice 2019. Il est donc nécessaire de régulariser l'inscription des crédits pour cette dépense.

Le conseil vote la décision modificative suivante en section d'investissement :

- Recettes : dépôts et cautions : plus 919.72 €
- Dépenses : dépôts et cautions : plus 252 €  
dépenses imprévues : moins 667.72 €

**PROPOSITION DE VENTE DE TERRAINS :** présenté par M. le Maire

M. le Maire fait part du courrier émanant de M. Jacquand Marcel qui souhaite vendre trois parcelles de terrain, situées de part et d'autre du chemin qui part de la route d'Evron (face au hangar de M. Peisson), d'une superficie totale de 2ha 75a 56. A part un bouquet de résineux, la végétation sur ce terrain est pauvre et essentiellement du taillis. Il demande à la commune si elle serait intéressée par cette acquisition.

Rémi Jacquand quitte la salle.

A la question « êtes-vous d'accord pour acquérir ces parcelles ». Il est répondu oui à l'unanimité.

M. le Maire propose l'achat au prix de 0.20 € le m<sup>2</sup> et demande au conseil son avis. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS :**

→ Pour le service technique : présenté par Jean-Claude Cottin

Il est décidé la création de deux postes d'adjoint technique pour le mois de juillet et deux postes pour le mois d'août.

→ Pour l'accueil loisirs : présenté par Patrick Berset

Il est décidé la création de trois postes d'animateurs (trices) pour la période du 8 au 27 juillet. Ces postes seront pourvus en fonction du nombre d'enfants inscrits au centre de loisirs. Il faut un animateur pour encadrer 12 enfants.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX EN FORETS :** présenté par M. le Maire

M. le Maire présente le projet de travaux à réaliser en forêt communale en 2019 sur les parcelles D 117, 155, 160 162 et 275. Il s'agit de travaux d'amélioration des peuplements irréguliers résineux combinant dégagement de semis naturel, nettoyage, dépressage et remise en état sur une surface de 14,10 ha. Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière de Sylv'ACCTES Rhône-Alpes

Le conseil décide de solliciter une subvention de la Région pour ces travaux d'un montant de 10 920.17 € HT.

**DEMANDES DE L'AMF (ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE) :** présenté par M. le Maire

→ Solidarité pour la restauration de Notre-Dame : à l'unanimité ce sujet est ajourné.

→ Appel au soutien d'une motion sur le projet de loi relatif à la transformation du système de santé : de la discussion il ressort que les maires n'ont ni pouvoir ni compétence sur ce sujet. Il s'agit d'un sujet d'ordre national qui concerne les élus d'une strate supérieure, notamment les députés.

Un vote à main levée a lieu : résultat : 4 contre, 14 abstentions et 1 pour. Aucun soutien n'est donc apporté à ce vœu présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

**Questions diverses**

- M. Cottin informe que le planning des travaux de construction de la maison d'accueil est respecté. Les portes et fenêtres seront posées prochainement et le plaquiste intervient à partir du 20 mai.
- M. Jantet explique qu'il a rencontré M. Trombert qui lui a présenté la situation sur les ventes de bois dont la valeur diminue car les attaques de bostryches sont nombreuses, de ce fait il y a un important volume de bois sur le marché. Il propose de ne pas mettre de bois en vente dans l'immédiat et d'attendre 2020. Les parcelles communales à exploiter ne sont, apparemment, pas dans une zone à risque.
- M. Novakoski informe :
  - Qu'un élément de la croix du Jubilé est fendu et nécessite une intervention rapide.
  - Qu'un arbre du jardin de la cure est sec et risque de tomber (Hervé Colletaz est au courant)
  - Que des couvertines sur la place de la mairie se décolle (Hervé Colletaz a vu et s'en occupe)
- M. Carrico demande s'il est possible de modifier les horaires d'autorisation de bruit les samedis après-midi pour mettre interdiction de 12 à 14 h et non 12 à 15 h. Il s'agit d'un arrêté préfectoral que le Maire ne peut modifier qu'en ajoutant des restrictions.

La séance est levée à 20 h 45.

Martignat le 17 mai 2019

Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.